

Développement durable

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Commissariat général
au développement durable

Météo-France

Arrêté du 28 mai 2009 fixant, au titre de l'année 2009, la composition du jury de l'examen professionnel pour l'inscription sur la liste d'aptitude au grade de technicien de la météorologie de classe exceptionnelle

NOR : DEVK0910691A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 97-837 du 5 septembre 1997 portant création du corps des techniciens de la météorologie et fixant les conditions d'intégration dans ce corps des agents non titulaires de Météo-France, notamment son article 7, 5^e alinéa ;

Arrêté du 9 janvier 2008 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel d'aptitude pour l'accès au grade de technicien de la météorologie de classe exceptionnelle ;

Vu l'arrêté du 19 février autorisant, au titre de l'année 2009, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'inscription sur la liste d'aptitude au grade de technicien de la météorologie de classe exceptionnelle,

Arrête :

Article 1^{er}

Le jury de l'examen professionnel ouvert au titre de l'année 2009, pour l'inscription sur la liste d'aptitude au grade de technicien de météorologie de classe exceptionnelle est composé comme suit :

Président

M. Roulet (Bernard), chef d'unité technique.

Vice-présidente

Mme Ducasse (Eliane), ingénieure divisionnaire des travaux de la météorologie.

Membre

M. Boureau (Pascal), chef technicien de la météorologie.

Article 2

En cas d'empêchement du président, Mme Ducasse (Eliane), ingénieure divisionnaire des travaux de la météorologie, est désignée pour le remplacer.

Article 3

Le président-directeur général de Météo-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à Paris, le 28 mai 2009.

Pour le ministre d'Etat et par délégation :

Par empêchement de la directrice
de la recherche et de l'innovation :

*Le chargé de la sous-direction
de l'animation scientifique et technique,*

E. LE GUERN